



Questions parlementaires

6 octobre 2011

E-008847/2011

**Question avec demande de réponse écrite
à la Commission**
Article 117 du règlement
Catherine Grèze (Verts/ALE)

► **Objet: Ennoiemment d'une zone humide par une retenue d'eau dans le Tarn (France)**

 Réponse(s)

Le projet de retenue d'eau Sivens se situe sur la partie sauvage et préservée du Tescou le long de la forêt de Sivens, sur la commune de Lisle-sur-Tarn dans le Tarn. D'une capacité de 1 à 1,5 million de m³, ce projet ennoierait, d'après le Conseil général du Tarn (document sur l'attribution d'une concession publique d'aménagement), environ 42 ha, dont environ 25 ha de zone humide répertoriée par le Conseil général du Tarn.

Pourtant, les zones humides jouent un rôle fondamental dans la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Elles constituent des éléments centraux de l'équilibre des bassins versants, tant au niveau de la qualité (autoépuration directe des eaux courantes en lit mineur, filtration et frein des eaux de ruissellement notamment sur les parcelles agricoles, filtration des eaux de débordement et de ruissellement pour l'alimentation des nappes, réservoir de biodiversité) que de la quantité (régulation des débits, régulation des phénomènes dynamiques, soutien des étiages). Il est donc clair que l'objectif de la directive-cadre sur l'eau de « bon état » écologique et chimique de toutes les eaux communautaires d'ici à 2015 ne pourra jamais être atteint sans une préservation des zones humides du territoire.

Le coût de ce projet est aujourd'hui estimé à environ 7,5 millions d'euros. Il serait cofinancé par l'État, la Région, l'Union européenne et l'agence Adour Garonne à hauteur de 80 %; les 20 % restants seraient à la charge des conseils généraux du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

À ce jour, il n'y a toujours pas eu d'enquête d'utilité publique.

La Commission approuve-t-elle de financer un projet qui conduirait à noyer une zone humide naturelle à protéger?

JO C 154 E du 31/05/2012

Dernière mise à jour: 7 octobre 2011

[Avis juridique](#)